



## Refus visa de retour a mon mari

-----  
Par SONIA1968

En date du 17/08/2016 mon mari a fait parvenir à vos services une demande de carte de séjour. il a eu droit à un récépissé de six mois après il a eu un renouvellement de trois mois à la date du 15/02/2016. En date du 26/02/2016 mon mari était contraint de retourner en Algérie après un appel téléphonique lui annonçant que l'état de santé de son défunt père s'est dégradé et a été évacué en urgence pour la 2<sup>ème</sup> fois et qu'il était mourant (tumeur de cerveau) et cela après de vous avoir envoyé un courrier auparavant par poste et par mail sans recevoir à ce jour aucune réponse de votre part comme je vous signale qu'on a appelé la préfecture par téléphone et après avoir exposé notre cas on nous a conseillé de prendre rendez-vous, on nous a conseillé de faire le voyage et demander les visas de retour à l'ambassade une fois là-bas après qu'on leur a expliqué que c'était impossible vu que les rendez-vous étaient disponibles qu'après deux mois. Après le décès de mon beau père j'ai pu rejoindre mon mari on a déposé une demande de visas de retour avec tous les documents justifiant son départ (dossiers médicaux titre d'hospitalisation de son défunt père et acte de décès et la copie du récépissé expiré) et il a reçu un courrier par mail le : 24/05/2016 lui demandant une lettre exposant et clarifiant sa situation familiale actuelle. chose qu'on a fait. J'ai rejoint mon mari la fin juin jusqu'au 08/09/2016 et nous envisageons de faire le retour ensemble. Le premier septembre mon mari a reçu un courrier du consulat d'Alger lui notifiant un refus de visa sans aucun motif. Nous sommes surpris moi et mon mari de cette décision et nous contestons formellement vu que chacun de nous se trouve loin de l'autre depuis plus de dix-huit mois. Je resterais en outre à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, en vous remerciant par avance et dans l'espoir de l'aboutissement de cette démarche, je vous prie d'agréer madame, monsieur le préfet l'expression de mes salutations respectueuses.

-----  
Par Florian15

Vous vous trompez de chemin.

-----  
Par SONIA1968

comment ça svp

-----  
Par Florian15

Ce texte est une lettre à l'endroit du Préfet telle que votre formule de politesse le précise.

-----  
Par SONIA1968

et que dois-je faire j'ai été à la préfecture ils m'ont dit qu'il faut faire un visa au consulat

-----  
Par Florian15

Suivre cette procédure.

-----  
Par SONIA1968

qu'elle procédure

-----  
Par consulter avocat

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un

de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité. il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

-----  
Par SONIA

mon mari a refait une autre demande de visas long séjours d'établissement conjoint français et il a eu un refus pour le motif qu'il n'apportait pas la preuve de mener une vie commune en France avec son conjoint français

-----  
Par consulter avocat

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique,

assistance ou consultation posez là à un de nos avocats. C'est confidentiel et gratuit. On vous offre un véritable engagement de qualité. veuillez nous contacter sur le +33970408087